



Contexte général

Malgré l'hyper-exposition médiatique consacrée, jusqu'à l'indigestion, au décès de « sa gracieuse majesté », occultant fort à propos le mouvement social d'une exceptionnelle ampleur qui touchait le Royaume-Uni ainsi que toute autre information, la situation internationale reste dans l'ensemble préoccupante, qu'il s'agisse des vagues de chaleur successives illustrant les bouleversements environnementaux, de la crise d'approvisionnement en énergie et son traitement européen ou bien encore du conflit ukrainien qui perdure dans toute son incertitude et sa violence.

La situation nationale, en dépit des gesticulations jupitériennes, n'est guère plus heureuse. Les horizons écologiques et économiques sont bien sombres : en témoignent les perspectives d'une forte inflation notamment dans le domaine énergétique, de l'entrée en vigueur de nouvelles règles d'assurance-chômage ou du passage en force d'un nouveau projet de « déforme » des retraites ... Et, ce n'est pas le « conseil national de la refondation », dénomination insultante pour le véritable CNR, à laquelle la FSU comme quelques autres partenaires sociaux a refusé d'apporter sa caution, qui promet une amélioration. Le paysage politique semble poursuivre sa ionisation à droite. La contamination angoissante en Europe (Suède, Italie...) risque de donner un nouvel élan aux idées nauséabondes de l'extrême-droite française. Cela s'accompagne aussi du retour de la répression syndicale, à l'exemple du camarade de SUD Éducation Kaï Terada en région parisienne, répression que le SNES-FSU condamne et combat fermement .

Fonction publique

Nous nous réjouissons de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 19 juillet qui stipule qu' « en demandant à sa subordonnée les motifs de son arrêt de travail, un agent a commis une faute disciplinaire justifiant le blâme prononcé à son encontre ».

Exceptée l'annonce par Stanislas Guerini le 28 juin du dégel de 3,5 % du point d'indice et la reconduction de l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) pour l'année 2022, l'actualité de la Fonction Publique reste en suspens dans l'attente des futures élections professionnelles.

Éducation nationale :

En revanche, l'Éducation Nationale a été, dès la fin du mois d'août, placée sous les feux de la rampe avec, successivement, les annonces de Pap N'diaye sur la revalorisation des débuts de carrière et la part variable des milieux de carrière, la poursuite de la destruction de la voie professionnelle annoncée de la bouche même d'Emmanuel Macron lors de sa visite au lycée Tabarly des Sables d'Olonne, puis, dernière en date, sa lettre aux personnels... Mais revenons sur les **conditions de rentrée** et le recrutement national de 4500 nouveaux non-titulaires, alors même que l'on supprimait encore 440 emplois dans le 2nd degré (7900 depuis 2017) : « Il y aura un professeur devant chaque classe à la rentrée ». C'était la promesse du ministre de l'Éducation Nationale. Pour atteindre cet objectif, les rectorats se sont lancés dans une opération bricolage (job-dating, petites annonces, semblant de formations express, etc) pour tenter de sauver les apparences. Et la première ministre s'enorgueillit, le 1er septembre au soir, d'une « rentrée réussie » ! Vraiment ? Le SNES-FSU a lancé une enquête pour

connaître la réalité du terrain, et appelé les collègues à témoigner sur les réseaux sociaux avec le #NotreVraieRentrée.

Les premiers retours le montrent : il n'y avait pas un·e professeur·e devant chaque classe à la rentrée ! Nationalement, sur un échantillon représentatif de 554 collèges et lycées : dans 62 % des établissements, il manquait au moins un·e professeur·e sur un poste fixe ou un BMP. Cette rentrée appelle, par conséquent, des mesures fortes pour revaloriser les personnels et améliorer leurs conditions de travail. La crise des recrutements n'est pas nouvelle. C'est un peu comme le réchauffement climatique : ce dernier n'est pas brusquement apparu cet été. Parler de pénurie d'enseignant·es permet de légitimer un certain type de réponse politique d'urgence, fondée sur une flexibilité accrue du système, au détriment de solutions plus pérennes, mais aussi plus coûteuses. C'est le sens des annonces de Macron pour l'Éducation en cette rentrée, qui profite de cette « pénurie » (que les réformes de son précédent quinquennat ont très largement contribué à aggraver) pour présenter des « solutions », qui sont en fait des attaques supplémentaires : « nouveau pacte » (travailler plus – ou mieux le donner à voir – pour « mériter » une augmentation de salaire), « grands débats » pour justifier que les moyens soient accordés aux établissements sous conditions, recours à la précarité. Alors que le Ministre déclarait avoir entendu le niveau de fatigue des personnels, il dessine déjà des projets pour attaquer le collège, tandis que les lycées restent dans la tourmente sans évolution du calendrier des épreuves du baccalauréat. La voie professionnelle étant, elle, dans la poursuite des réformes entamées par le ministre précédent, davantage encore maltraitée, avec un entrisme flagrant des entreprises dans la formation des élèves et l'explosion des périodes de stages.

Dans notre académie, les remontées du terrain sont en effet sans appel : ce sont bien 50% des établissements de notre académie qui n'avaient pas une équipe enseignante complète à la rentrée, les disparités territoriales aboutissant à une situation plus difficile en Sarthe, Mayenne et Vendée. Les difficultés persistent aussi dans certaines disciplines (Technologie, Allemand, Éducation Musicale, Lettres Classiques et Modernes...) et la prise en charge de l'inclusion est plus que problématique, en raison du manque d'AESH et des effectifs toujours pléthoriques dans les classes. Les vies scolaires ne sont pas non plus épargnées. Depuis plusieurs années des postes d'AED restent vacants en septembre faute d'attractivité du métier. Cette rentrée est marquée par un grand déficit de candidatures même dans les zones urbaines. L'annonce de la CDIisation des AED semble ne pas répondre à ce manque d'attractivité. De même, la création de 13 postes de CPE n'a pas comblé le nombre insuffisant de CPE titulaires dans notre académie. A cela s'ajoutent les manques en Psy.EN, infirmier.e, AS... Lors de l'audience sollicitée par la FSU des Pays de la Loire, notre nouvelle rectrice, Katia Béguin, plus encline, semble-t-il, au dialogue social, a reconnu que la situation n'était pas idyllique, mais la considère néanmoins « meilleure que ce à quoi l'on pouvait s'attendre ». Nous avons rappelé, lors de cet échange, que le manque d'attractivité de notre métier ne venait pas, comme l'indiquaient la rectrice et les secrétaires généraux, du mouvement national déconcentré, mais bien des 7900 suppressions de postes qui ont entraîné une moindre mobilité et qui ont surtout dégradé encore les conditions d'exercice du métier, déjà bien malmenées, sans parler de l'absence de revalorisation salariale. Alors que des personnels manquent déjà à la rentrée, grande est la probabilité de voir de très nombreux remplacements non assurés pendant l'année scolaire – situation déjà connue l'an dernier -, privant de nombreuses classes des enseignements pourtant prévus réglementairement et aggravant les inégalités entre élèves de milieux favorisés et défavorisés. La lutte contre les inégalités n'est décidément pas une priorité du président Macron !

Beaucoup de **collègues TZR** ont connu leur affectation très tardivement et les postes partagés sur deux, voire trois établissements, se multiplient, entraînant une dégradation de leurs conditions de travail. De nombreux collègues nous ont sollicité.e.s pour une « révision d'affectation », tant leurs conditions d'exercice sont difficiles : plusieurs heures de trajet par jour, emplois du temps incompatibles entre les différentes affectations, 15 minutes de pause méridienne entre deux affectations séparées de dizaines de kilomètres, non respect de la quotité de temps partiel, explosion des temps de service au-delà de l'horaire hebdomadaire réglementaire, non prise en compte de l'heure de vaisselle, de la décharge d'une heure pour affectation sur plusieurs établissements, imposition d'heures supplémentaires au-delà des deux HS, de dispositifs tels « devoirs faits » ... Les collègues craquent et certains sont déjà en arrêt, songent à demander une disponibilité ou à démissionner ... Les empêchements et dilemmes de travail sont un objet syndical dont les collectifs métier se saisissent pour les analyser, les dénoncer et construire des revendications pour les combattre. Le secteur métier national et les collectifs métiers académiques œuvrent à travers l'organisation de stages à dépasser la plainte et la culpabilisation et permettent de mettre à jour la responsabilité du nouveau management public dans nos métiers. Pour sa part, le secteur Emploi du SNES académique, fortement sollicité, a contacté plusieurs fois la DIPE pour accompagner les collègues et ainsi travailler à l'amélioration de situations problématiques. Ces difficultés se sont déjà traduites sur le terrain par des actions dont la grève au lycée Yourcenar du Mans.

Les besoins en personnels sont tels que la DIPE 5 sera en cellule de rentrée jusqu'au 30 septembre cette année (15/20 septembre les années passées) car, même si les TZR et non-titulaires sont, pour une très grande majorité d'entre eux, nommés-es, le rectorat recrute ou cherche à recruter des **non-titulaires**. Si nous n'avons pas eu de « Job-dating » dans notre académie, les annonces de Pôle Emploi se sont multipliées tout l'été et persistent encore dans certaines disciplines et / ou départements. Preuve encore une fois du manque d'attractivité de la profession. Cette situation s'explique notamment par des rémunérations faibles : ainsi, avec la hausse de l'inflation, le premier niveau de la grille salariale en vigueur dans notre académie se trouve légèrement au-dessus du SMIC, situation que vivent depuis plusieurs années nos collègues AESH. Le rectorat ne semble pas vouloir revoir cette grille de rémunération et préfère se lancer dans des dispositifs de fidélisation et de rémunération individualisée selon les disciplines en tension... Cette pratique, inspirée du privé, risque à terme de rendre les rémunérations opaques et de précariser encore un peu plus nos collègues non-titulaires. Si le nombre de non-titulaires est toujours plus important, le nombre de secrétaires administratives est toujours le même : 8. Ce qui entraîne des tensions entre nos collègues et l'administration : pas de réponses aux mails, pas de réponses aux appels, ...

Après deux années durant lesquelles les élèves ont été privé-es de nombreux cours et accompagnements auxquels ils avaient droit, la situation montre que le choix du gouvernement d'augmenter la part des personnels précaires n'est évidemment pas une solution et ne conduit qu'à l'affaiblissement du service public d'éducation. Invoquer la fatalité et feindre de se préoccuper de « fidéliser » les personnels après les avoir précarisés est malhonnête.

Le SNES-FSU réaffirme l'impérieuse nécessité d'un plan de titularisation de tou-tes les non-titulaires, seule solution pour pourvoir les postes et assurer les remplacements durablement.

Et les renforts ne sont pas en passe d'arriver : avec la réforme Blanquer, ce sont pas moins de 6 situations différentes de « **stagiaires** » qui font leur rentrée dans nos établissements : les lauréat·es concours nommé·es stagiaires à plein temps devant élèves (le fait d'être titulaire d'un Master MEEF le permet désormais), celles et ceux à mi-temps devant élèves et à mi-temps en formation (désormais minoritaires, cela concerne les lauréat·es des sessions précédentes du concours et celles et ceux titulaires d'un autre master que MEEF), les étudiant·es en M2 qui préparent le concours et ont été recruté·es comme « contractuel·les alternant·es » (souvent par contrainte financière et / ou pressions du rectorat), les étudiant·es en M2 qui préparent le concours mais qui ont pu choisir le stage d'observation et de pratique accompagnée (iels seront dans nos établissements deux jours par semaine), et toujours les Étudiant·es Apprenti·es Professeur·es et les AED pré-pro. Les affectations des stagiaires se sont très mal passées cet été, entre non prise en compte du barème, erreurs de quotité commises par l'administration, supports gelés en fonction des besoins du service et donc éloignés des lieux de formation. Les étudiant·es de M1 et de M2 vivent dans l'incertitude car ils et elles ne sont pas tout·es assuré·es d'avoir un stage en établissement. En effet, les collègues sont de moins en moins nombreux·ses à se porter candidat·es pour assurer les missions de tuteurs/tutrices d'établissements car ces dernières sont de plus en plus lourdes et très mal rémunérées. Par ailleurs, le manque de formateurs·trices dans les INSPE compromet lourdement la possibilité de garantir une formation complète aux stagiaires à mi-temps, titulaires d'un master autre que MEEF. La brutalité avec laquelle l'institution traite les personnels entrant dans le métier a déjà conduit à des démissions. Dans beaucoup de départements, les stagiaires n'ont pas signé de PV d'installation, n'ont pas reçu leur NUMEN... **Le Conseil Syndical académique appelle les sections d'établissement à les accueillir, les informer et leur proposer d'adhérer.**

Par ailleurs, les avis de la Rectrice concernant les **Rendez-Vous de Carrière** de l'année scolaire 2021-2022 ont été publiés la semaine dernière (excepté pour les agrégé·es). Fréquentes sont les mauvaises surprises, avec des décalages parfois importants entre les items de la grille remplie par les évaluateurs primaires et l'appréciation finale. Le secteur Emploi du SNES-FSU académique conseille aux collègues de se saisir de la possibilité de faire des recours et accompagnera les collègues dans leur démarche. A noter que, lors de la publication de ces avis, le Rectorat a « omis » d'informer les collègues de la procédure retenue pour l'envoi des recours, pour les certifié·es/CPE/PsyEN, comme pour les agrégé·es ...

Action

Le Conseil Syndical académique appelle à se mobiliser :

- pour le droit à l'avortement à l'occasion de la **journée mondiale du 28 septembre**. Le droit à l'avortement est toujours remis en cause, voire interdit, en droit et dans les faits, dans nombre de pays. Le droit à l'avortement aux USA vient de subir un revers historique. En France, de trop nombreuses femmes rencontrent des difficultés d'accès à l'IVG. Les **mobilisations féministes et syndicales** permettent d'engranger des victoires : préparons-nous dès maintenant à participer aux **marches du 25 novembre contre les violences faites aux femmes, et à la grève féministe du 8 mars**. Le SNES-FSU soutient les manifestations en mémoire de Mahsa Amini, jeune iranienne morte en prison pour « port de vêtement inapproprié ». Il soutient également les initiatives prises dans les associations, les partis, les syndicats pour lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles.

- aux côtés de nos camarades de la CGT, de l'union syndicale SOLIDAIRES, de la FPT de la CNT, de l'UNEF, la VL, la FIDL et le MNL lors de la **journée interprofessionnelle d'action** pour les salaires, les pensions, les bourses d'études, les minimas sociaux : **en grève le 29 septembre !**
- pour créer les conditions du vote et faire voter lors des **prochaines élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022** afin que la FSU, renforcée, puisse davantage encore faire entendre la voix des personnels, les informer, les accompagner, les protéger, à la fois dans les instances et la lutte au quotidien.

Adopté à l'unanimité (37 participant.es au vote)